ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

BTS

Question écrite n° 130820

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Thoraval attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la mise en place du nouveau BTS esthétique-cosmétique-parfumerie qui entrera en vigueur en septembre 2012 remplaçant l'actuel BTS d'esthétique-cosmétique. À compter de cette date, la formation sera amputée de 180 heures de techniques esthétiques par rapport à l'ancien BTS (513 heures). De plus, la formation dispensée en France sera de moins bonne qualité puisque les pays européen développent des formations de niveau 6 (Bac + 3). Face à ces craintes légitimes, il souhaiterait savoir si le maintien d'un diplôme sur deux ans et d'une formation de techniques esthétiques dispensée sur une période de 500 heures n'apparaît pas comme un minimum requis indispensable à une formation de qualité, source de stabilité et de maintien des emplois, respectueuse au mieux du principe de précaution et de sécurité des consommateurs. Elle souhaiterait connaître sa position sur ces enjeux.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Hélène Thoraval
Circonscription : Drôme (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 130820
Rubrique : Enseignement technique et professionnel
Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative
Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 mars 2012, page 2376
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)